

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 9 octobre 2012 à 20h30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Jocelyn Ross, Ovila Soucy, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est présent.

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, c'est-à-dire qu'un avis écrit a été signifié plus de 48 heures avant la séance extraordinaire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Soumission pour l'achat de matériaux dans le projet de la rue des Coquillages
4. Mandat pour avis juridique
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2012-10-283 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3. Soumission pour l'achat de matériaux dans le projet de la rue des Coquillages**

2012-10-284 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à des soumissions pour l'achat de matériaux dans le projet de la rue des Coquillages, une première pour la tuyauterie et la quincaillerie et une deuxième pour les regards et puisards. Voici le résultat des soumissions :

**Tuyauterie et quincaillerie**

Réal Huot inc.	20 284,08 \$
Wolsely Canada inc.	20 750,92 \$

**Regards et puisards**

Béton Provincial	6 463,12 \$
J. M. Turcotte	6 784,67 \$

Après vérifications, les deux plus bas soumissionnaires ont été jugés conformes. Il est donc proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la tuyauterie et la quincaillerie à la compagnie *Réal Huot inc.* au montant de 20 284,08 \$ et le contrat pour l'achat de regards et puisards à la compagnie *Béton provincial* au montant de 6 463, 12 \$. Il est à noter que les prix ci-haut mentionnés peuvent varier légèrement suite à l'ajustement des quantités nécessaires pour réaliser le projet de la rue des Coquillages.

**4. Mandat pour avis juridique**

2012-10-285

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'octroyer un mandat à Me Daniel Beaulieu, pour évaluer quel est l'engagement juridique de la municipalité de Sainte-Luce tant qu'à l'installation d'un égout domestique pour desservir *La Grande Maison* située au 181, route 132 Ouest.

**5. Période de questions**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**6. Fermeture de la séance**

2012-10-286

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gaston Gaudreault, maire

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Jean Robidoux  
Directeur général